

CARTE HYDROGRAPHIQUE



DANGER !
Ne pas pêcher
sous les lignes électriques

Retrouvez les cartes
interactives des
parcours présents
dans ce guide en
flashant le QRCode
ou sur site internet fédéral
www.federation-peche87.com



- Rivières et lacs de 2° catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1° catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1° catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie

Barrages :

- 1 Le Palais
- 2 Chauvan
- 3 Saint-Marc
- 4 Artige
- 5 Villejoubert
- 6 Langleret
- 7 Bujaleuf
- 8 Fleix
- 9 Martineix
- 10 Larron
- 11 Vassivière (Nergout, Auphelle et Broussas)
- 12 Saint-Pardoux (Montimbert et Santrop)



Ma Rivière
et moi

- Stations Pêche (x 2)
- Parcours pêche carpe de nuit (x 28)
- Aires de pêche sécurisées (x 19)
- Mises à l'eau (x 15)
- Mise à l'eau float-tube et embarcation légère (x1)
- Parcours jeunes pêcheurs Bonnac-la-Côte, pêche réservée aux moins de 18 ans titulaires d'une carte de pêche

- Parcours labellisé « Passion » (x 1)
- Parcours labellisés « Famille » (x 5)
- Parcours labellisé « Découverte » (x 1)
- Parcours graciation (x 4)
- Parcours spécialisés avec options supplémentaires (x 3)
 - Réservoir mouche de la Boissérie : 50 € l'année, 20 € la journée.
 - Carnadrome, Etang Rénier : 50 € l'année, 20 € la journée.
 - Carpodrome Le Rochelot : 25 € l'année, 5 € la journée.
- Option annuelle pour les 3 parcours spécialisés : 75 €.

